

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)**  
**EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2013**

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

**1. SIVOM Val de Banquière – rapport d’activité 2012 : communication**

**2. Mise en place d’une plaque commémorative en hommage aux époux SZAFRAN**

Où l’exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité d’apposer une plaque commémorative sur le monument aux morts le 1<sup>er</sup> octobre 2013, dont le texte est le suivant :

En mémoire de Thérèse Szafran, née le 23.12.1904 à Moscou,

Et Abram Szafran, né le 30.10.1886 à Nove Miasto,

Demeurant à Saint-André, arrêtés en 1942 par la gestapo, déportés et assassinés à Auschwitz.

En mémoire du chanoine Louis Liprandi qui les protégea tant qu’il pu...

Saint-André de la Roche le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**3. Conseillers municipaux délégués : frais de mission**

Où l’exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité :

- d’attribuer conformément à l’article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, un remboursement de frais forfaitaires à Mesdames DUPONT, FONTENEAU et NAVARRE dont le total, intégré dans l’enveloppe des indemnités de fonction règlementaires des adjoints et conseillers municipaux délégués, respectera le plafond.

**II - URBANISME**

**1. Modification N°1 du Plan Local d’Urbanisme**

Où l’exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité de donner un avis favorable aux évolutions sus énoncées édictées dans le dossier de modification N°1 du plan Local d’Urbanisme.

**III - FINANCES**

**1. Caisse des Ecoles – Programme de Réussite Éducative : participation communale en nature**

Où l’exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité :

- d’accepter le principe d’une participation communale en nature à travers, notamment, une domiciliation dans des locaux communaux, dans la mesure de leur disponibilité, de la prise en charge des consommations d’eau et d’électricité y afférant et des frais postaux et téléphoniques, dont le montant est évalué à 2 900 € sur l’année.

**2. Classe de découverte Ecoles Germaine Chemin : demande de subvention auprès de la Région**

Où l’exposé de Monsieur BONIFASSI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l’unanimité :

- de solliciter l’aide du Conseil Régional pour compléter le financement du départ en classe de mer à Saint-Jean Cap Ferrat du 23 au 27 septembre pour les 24 élèves de la classe de CE2/CM1 de l’école Germaine Chemin.

### 3. Aménagement salle pour les activités du 3<sup>ème</sup> âge : demande exceptionnelle de report de validité de la subvention.

Où l'exposé de Madame BALESTRO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la bienveillance des administrateurs de la Carsat du Sud Est pour accepter la demande exceptionnelle de report de validité de la subvention accordée d'un montant de 29 767 euros, pour les travaux d'aménagement de la salle pour les activités du 3<sup>ème</sup> âge.

### 4. Salle culturelle Albert Monge : modification du tarif

Où l'exposé de Madame RISSO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de ramener le tarif horaire de mise à disposition de la salle Albert Monge à 5,50 euros,
- et de confirmer les autres dispositions de la délibération du 26 mars 2013, à savoir la mise à disposition gratuite de cette salle aux associations Saint-Andréennes, en rajoutant un critère spécifique d'attribution lié au pourcentage de Saint-Andréens adhérents en plus du siège social sur le territoire communal. Celui-ci a été fixé à 51% du total des adhérents. Il conviendra, pour bénéficier de cette gratuité, que l'association fournisse une liste comportant les noms et adresse des membres.

## IV - TRAVAUX / MARCHES

### 1. Extension Etablissement Multi-Accueil Intercommunal de Saint-André de la roche : réaffectation fonds de concours Métropole NCA

Où l'exposé de Monsieur FASANI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de confirmer l'acceptation du versement des fonds de concours pour 2006, 2007 et 2008 ;
- d'affecter les reliquats de ses fonds de concours s'élevant à 238 324,25€ au financement de l'extension de la crèche de la « Grenouillère » de Saint-André de la Roche ;
- d'autoriser M. le maire à signer avec M. le Président de Nice Côte d'Azur les avenants nécessaires aux conventions initialement signées ;
- d'autoriser M. le Maire à demander à Nice Côte d'Azur de verser ces fonds au SIVOM Val de Banquière maître d'ouvrage délégué de cette opération ;
- d'accepter d'afficher de manière visible la participation de la Métropole NCA sur tous les documents de communication relatifs au projet ayant bénéficié du fonds de concours.

## V - DOMAINE COMMUNAL

### 1. Désaffectation d'une portion du chemin rural N°13 : ouverture d'une enquête publique

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'ouverture d'une enquête publique, préalable à la désaffectation et l'aliénation d'une portion du chemin rural N°13 située entre le 328 Route de la Colle et l'extrémité de la parcelle cadastrée AB 135, et à la création d'une nouvelle portion du CR 13 situé sur les parcelles actuellement cadastrées AB 136 et 137 afin d'assurer la continuité du chemin rural.

LE MAIRE,



H. COLOMAS